Les producteurs nationaux sont beaucoup plus lésés, de ce côté, puisqu'ils sont rigoureusement respectueux des règles du marché local et de celles de la consommation.

Le consommateur choisit les bons prix

En revenant à la culture de la consommation, il a été constaté que les citoyens, affiliés à la Sécurité sociale, demandent des princeps et ceux qui ne sont pas assurés préfèrent le générique. Evidemment, c'est toujours une question de coût qui n'a rien à voir avec la culture de la consommation. L'Algérien n'a pas de préférence précise concernant les médicaments.

Le patient ne choisit pas son médicament, c'est là que réside le rôle du médecin prescripteur, qui, malheureusement, n'est pas non plus associé et impliqué dans la politique du générique. Les médecins sont les maillons forts de la chaîne. S'ils ne sont pas associés à cette politique, la consommation du générique ne pourra avoir l'impact voulu.

La consommation dépend également du pharmacien qui a le devoir de proposer aux patients des génériques de substitution et de ne pas laisser des tonnes de produits se périmer dans les dépôts. Car c'est là la réalité aujourd'hui des producteurs nationaux, dont les produits ne sont pas largement prescrits. Le malade algérien n'a pas reçu assez d'informations et d'éléments lui permettant d'utiliser ces produits avec une sécurité sanitaire maximale. Les produits «made in» occupent encore une place très importante dans notre société

Les politiques publiques encouragent en fait l'importation et la consommation des princeps au détriment du générique. Il est demandé toujours aux producteurs nationaux de baisser les prix, au lieu de les encourager à promouvoir leurs produits auprès des pharmaciens et des consommateurs.

Proposition : arrêter l'importation des produits concurrents

Devant cet état de fait, les professionnels de la pharmacie et les producteurs ont attiré l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de secourir la production nationale par une politique rationnelle d'encouragement de la consommation des génériques. Des propositions ont été faites pour les ministères des Finances, de la Santé et du Commerce. Première démarche qui semble urgente, celle d'arrêter l'importation du générique concurrent et l'établissement d'un état des lieux des produits concurrents des génériques fabriqués localement.

Confiants quant à leur capacité à produire et à faire développer leur secteur, les nationaux ont demandé qu'il y ait une obligation les concernant pour couvrir la totalité des besoins locaux, et ce en adoptant, par la même occasion, des mesures incitatives à la consommation du générique, en procédant à la révision des marges bénéficiaires des officines sur les produits locaux.

La politique des prix est appelée à être révisée à la sortie d'usine et, par la suite, à amorcer un débat sur la question avec la Sécurité sociale pour l'adaptation d'une politique de remboursement qui convienne à toutes les parties, de sorte que le patient, le pharmacien et le producteur trouvent leurs comptes. Il y a également lieu d'analyser l'ensemble de la nomenclature des médicaments, d'introduire tous les génériques produits localement et, s'il y a lieu, de retirer les médicaments très peu consommés et importés.

Pour rappel, sur 4 300 produits enregistrés en 2007, 3 000 sont des génériques, dont 1 000 fabriqués localement et 2 000 importés.

R. M.

IL SERA LANCÉ EN SEPTEMBRE

Un plan de communication pour promouvoir les droits des enfants

Le plan national de communication visant à promouvoir les droits des enfants en Algérie devra être mis en place à partir de la rentrée sociale, en septembre. C'est ce qu'a déclaré hier la ministre déléguée auprès du ministère de la Solidarité nationale, chargée de la Famille et de la Condition féminine, Mme Nouara Saâdia Djaâfar, qui a présidé les travaux d'un atelier de réflexion sur la préparation dudit plan.

Photo : Samir Sid

Une frange de la société livrée à elle-même.

Le constat est tel qu'aujourd'hui, il est impossible de concrétiser n'importe quel plan d'action dans le cadre de la promotion des droits des enfants sans associer les médias et mettre l'accent sur leur rôle dans la mobilisation de la société et des pouvoirs publics.

La campagne de sensibilisation, menée ces derniers mois, sur les cas de violences faites aux enfants, les assassinats d'enfants et la pédophilie, a eu effectivement un effet positif, par la réaction des pouvoirs publics et des familles, suscitant un véritable débat sur la sécurité des enfants. Il est, toutefois dommage que la problématique des enfants soit abordée occasionnellement, uniquement dans des situations d'extrême urgence. Le regroupement hier des professionnels de la communication vise à trouver les meilleurs mécanismes de communication afin d'intéresser les médias aux droits des enfants, tels qu'ils sont définis par la Convention internationale relative aux droits des enfants ratifiée d'ailleurs par l'Algérie le 19 décembre 1992. Celle-ci n'est pas seulement un écrit, mais un véritable instrument de lutte, fait de consensus et de compromis entre les traditions, la culture, la religion et les valeurs partagées avec toutes les nations. L'Algérie, en ratifiant cette convention, a pris conscience des mesures et des efforts à déployer pour respecter ses engagements à promouvoir les droits des enfants dans leur globalité et non pas seulement dans leur aspect juridique. Entre 1992 et 2000, la politique nationale de protection des droits des enfants a été intégrée dans un contexte de développement socio-économique.

Les efforts étaient consentis sur la protection et le développement de l'enfant, sans une vision stratégique de ce que recouvrent les droits des enfants.

L'Algérie a réussi le pari en matière de scolarisation des enfants sans discrimination de sexe et avec un taux dépassant les 96 %. Elle a menée une véritable bataille sanitaire, notamment pour la vaccination, et beaucoup d'autres actions positives pour la protection de l'enfance. Mais aujourd'hui, les enjeux sont tout autre et concernent les droits spécifiques, comme le droit aux loisirs, à l'épanouissement. Touchée de plein fouet par la crise économique, l'enfance algérienne a été négligée et laissée pour compte. La négligence a commencé au sein de la famille pour se propager à l'école puis à la société. Devant l'absence ou carrément le retrait de l'Etat de la vie sociale, les vide juridique, infrastructurel, culturel ont fini par gagner tous les domaines relatifs à l'enfant.

En 2005, en remettant son rapport périodique sur la situation des enfants au Comité des droits de l'enfance de Genève, l'Algérie a reçu de sévères critiques et réserves. Elle a jusqu'à 2011 pour lever toutes les réserves afin d'inscrire l'enfant parmi les priorités du gouvernement, un indice fort des politiques publiques envers la société. Une stratégie nationale pour la protection des droits des enfants vient d'être élaborée par le ministère délégué chargé de la Famille et de la Condition féminine.

Cependant, son application est tributaire d'une action gouvernementale et non sectorielle. Sans l'implication de l'ensemble des départements, aucune action ne peut être menée sur le terrain.

En matière de communication, le plan en question doit se baser sur la complémentarité des informations fournies par toutes les parties œuvrant à la protection et à la promotion des droits des enfants.

S'agissant des médias, les questions liées à l'enfance occupent une place très marginale dans la diffusion des programmes destinés à la jeunesse. La réflexion menée hier avec les spécialistes de la communication devrait, aujourd'hui, à la clôture des travaux, déterminer les raisons du désintérêt des médias aux questions relatives à l'enfant, avant de lancer le plan de communication pour les droits des enfants. Il s'agit d'abord de convaincre les médias, de les sensibiliser puis de leur faire partager une vision.

R. M.

SITUATION DÉMOGRAPHIQUE

Les Algériens vieillissent

La dynamique démographique pour les années à venir sera marquée par une évolution croissante des couples en âge de reproduction, et par la même des besoins induits en matière de contraception. La population vieillit !

Wassila Z. - Alger (Le Soir) - En 2007, les chiffres démontrent que près de 64,80 % de la population algérienne ont entre 15 et 59 ans, et 28,38 % sont agés de moins de 15 ans. Ils prouvent que la population a tendance à vieillir, contrairement à ce qui se disait il y a quelques années. Une poulation qui est passée, en outre, de 30,1 millions en 2000 à 33,9 millions en 2007.

On remarque ainsi que l'allongement de la durée de vie et le déclin plus ou moins marqué de la natalité entraînent un vieillissement de la population, qui bouleversera à terme la structure de la population. L'espérance de vie augmentera et les sexagénaires, représentant actuellement plus de 7,43 % de la population, risquent de voir leur nombre doubler d'ici quelques années. D'autant plus que le taux brut de mortalité est en nette régression (4,20 pour 1000 habitants en 2007). C'est la conclusion que l'on peut tirer des statistiques de la Direction de la population, présentées hier à l'INSP, lors de la célébration de la Journée mondiale de la population. Placée cette année sous le thème. «La planification familiale : un droit. Faisons-en une réalité», cette rencontre vise à renforcer le dialogue entre acteurs publics et population. Ainsi, autorités et partenaires du développement ont saisi l'occasion pour encourager davantage les familles à consolider la planification familiale et par, conséquent, contribuer à la réduction de la mortalité maternelle et infantile. Celle-ci demeure encore un problème de santé publique, même si l'on enregistre une baisse concernant la mortalité maternelle, qui est estimée à 88,9 pour 1000 habitants, le taux brut de natalité étant de 22,2 pour 1000 habitants. Les facteurs qui favoriseraient la mortalité maternelle et infantile sont, entre autres, sociaux et culturels : mariages précoces, grossesses rapprochées, pauvreté.

Selon Nassira Keddad, directrice de la population, le but de ce genre de manifestation, d'une part, «est de faciliter l'accès à l'information et rendre effectif le droit des couples et notamment des femmes à planifier le nombre de leurs enfants, décider du moment des naissances». D'autre part, «contribuer à la réflexion sur les actions à entreprendre visant à renforcer davantage l'accès aux prestations de planification familiale dans le secteur public». Le taux brut de nuptialité, quant à lui, est en constante évolution. Ainsi, pour 1000 habitants, le taux est passé de 5,84 % à 8,82 % en 2006 et frôlera 9,34 % en 2007. La prévalence contraceptive chez les couples mariés en âge de reproduction est passée de 64,0 % à 62,5 % toutes méthodes confondues.

Cette pratique est donc bien ancrée dans notre société, mais elle reste, selon les observateurs «déséquilibrée» au détriment du dispositif intra-utérin qui stagne à un niveau trop faible soit à 4% depuis 1996. Le taux brut de natalité, pour 1000 habitants est passé de 19,36 % avec 4,59 % de taux de mortalité, à 22,2 % en 2007, soit une légère baisse par rapport à 2006, car la natalité représentait 22,07 % avec 4,30 % de taux de mortalité pour la même année pour baisser en 2007 à 4,20 %.

En outre, le taux d'activité féminine a carrément doublé en l'espace d'une décennie. Il est estimé à 14,8 % en 2006.

W. Z.